



Soutien familial aux voyages scolaires

Le Conseil municipal apporte son soutien au financement des classes de neige, nature et découverte organisées par les écoles de la commune.

Pour un maximum de 2 voyages entre l'entrée en maternelle et le CM2 et pour un montant de 5€ par jour et par famille.

Les familles qui souhaitent en bénéficier, fourniront l'attestation de séjour, une copie du livret de famille et un RIB, au retour du voyage de l'enfant.

Demande année scolaire 202 - 202

Noms des parents	Nom et prénom de l'enfant	Ecole	Classe	Dates du séjour	Nombre de journées
Père					
Mère					

Cachet et signature de l'école